

Le système de formulaire dans les établissements : à l'encontre de la prestation des soins pharmaceutiques?

par Glen Brown

Presque tous les pharmaciens et pharmaciennes qui travaillent dans les hôpitaux et les établissements de santé canadiens exercent leur métier dans un environnement où la liste des médicaments (couramment appelée le formulaire) dicte les médicaments qui sont disponibles pour traiter les patients. Le formulaire peut être défini comme un recueil de médicaments continuellement mis à jour et qui est le reflet de l'opinion clinique actuelle du personnel de l'établissement, sur les médicaments nécessaires pour traiter la population de patients de l'établissement. Le système du formulaire constitue la méthode par laquelle les médecins, les pharmaciens et les autres professionnels de la santé collaborent à la sélection des médicaments qui sont jugés être les plus utiles pour les soins donnés aux patients et par conséquent assure l'utilisation de médicaments de qualité tout en limitant les coûts¹.

Les soins pharmaceutiques sont définis comme la méthode de «...procurer, de façon réfléchie, un traitement médicamenteux dans le but d'atteindre des résultats précis qui améliorent la qualité de vie du patient. Les soins pharmaceutiques mettent en jeu un processus par lequel le pharmacien collabore avec le patient et d'autres professionnels de la santé à la conception, à l'implantation et au suivi d'un plan de soins thérapeutiques qui produira des résultats thérapeutiques spécifiques pour le patient². Or, le fait de limiter le choix des médicaments pourrait théoriquement aller à l'encontre de l'optimisation du traitement médicamenteux pour chaque patient. Est-il raisonnable, en tant que pharmaciens qui tentons d'obtenir des résultats thérapeutiques spécifiques pour chaque patient, que nous soyons limités dans nos choix thérapeutiques à cause d'un formulaire restrictif? Le réflexe serait de répondre que les cliniciens ne devraient

pas être limités dans leurs choix thérapeutiques par un formulaire, mais une vision plus globale des soins diminue le risque de conflit entre le système de formulaire et les soins pharmaceutiques.

Les objectifs du formulaire correspondent aux objectifs des soins pharmaceutiques. Le formulaire est mis en place pour assurer la disponibilité des traitements médicamenteux pour traiter les maladies dont souffrent les patients clients d'un établissement. La décision d'ajouter ou non un médicament au formulaire de l'établissement devrait être fondée sur des données scientifiques qui ont été évaluées de façon impartiale par des cliniciens qui connaissent bien les indications thérapeutiques attendues et les solutions de rechange. C'est grâce à l'évaluation des autres traitements disponibles que le processus d'ajout de médicaments au formulaire permet de minimiser les redondances thérapeutiques. Du même coup, cela réduit les coûts liés à la gestion des stocks, à l'entreposage et à la gestion des médicaments, et à la formation du personnel. Ce processus d'évaluation commande également la réévaluation des traitements existants en matière des toutes dernières avancées, de façon à identifier les traitements dépassés ou toxiques³. En tant que tel, le processus d'évaluation «décourage l'usage des médicaments et des traitements très peu efficaces⁴. Le formulaire sert de guide aux cliniciens dans le choix et la prescription des traitements médicamenteux. La sélection d'un médicament pour l'inclure au formulaire jouerait, selon les experts cliniciens sur place, un rôle dans le traitement des patients au sein d'un établissement. Inversement, le rejet ou l'exclusion d'un médicament du formulaire indiquerait que ce médicament n'est pas nécessaire au traitement des patients de l'établissement. Une telle expertise locale

peut se révéler extrêmement bénéfique pour le professionnel qui choisit un traitement médicamenteux pour un patient donné.

Pour toutes ces raisons, le système du formulaire ne devrait pas être vu simplement comme une façon de réduire les coûts. Néanmoins, chaque pharmacien canadien devrait être sensibilisé à l'effet que l'usage d'un traitement inutilement coûteux pour un patient ou un groupe de patients a des répercussions sur la disponibilité d'autres traitements pour d'autres patients soignés dans le même établissement. La réalité du système de santé canadien est que certains traitements spécifiques sont restreints (en termes de disponibilité dans le temps ou des stocks, de durée, ou d'application) à cause du manque de fonds de l'établissement. Il y va de la responsabilité de chaque membre de l'équipe soignante de réduire au maximum les dépenses inutiles, de sorte que les ressources soient disponibles pour administrer d'autres traitements à tous les patients. Le système du formulaire et ses limitations en termes de choix et d'utilisation des médicaments fait partie des efforts déployés par l'établissement pour optimiser les bienfaits des ressources disponibles en matière de soins de santé pour un maximum de patients.

Le système du formulaire correspond aussi au désir qu'ont les cliniciens d'avoir à leur disposition les traitements médicamenteux leur permettant de traiter les maladies dont souffrent les patients, tout en réduisant au minimum l'accès aux traitements trop peu efficaces ou la redondance thérapeutique. Il guide le clinicien dans la sélection des agents les plus adéquats et efficaces au plan thérapeutique. Il lui permet aussi de choisir des traitements médicamenteux avantageux sur le plan économique à la fois pour le patient et pour le système de santé.

La solution permettant de réduire au minimum les conflits potentiels entre le système du formulaire et le clinicien en matière de besoins thérapeutiques spécifiques réside dans la souplesse et l'adaptabilité. Le formulaire doit en effet refléter la pratique d'aujourd'hui et tenir compte des avancées thérapeutiques en temps utile. L'évaluation des médicaments pour les inclure au formulaire doit être non biaisée et doit tenir compte des avis des cliniciens qui sont familiers avec les options thérapeutiques et les indications thérapeutiques prévues des médicaments. Le système du formulaire doit être assez souple pour tenir compte des besoins thérapeutiques quelques fois uniques des patients. Par conséquent, les cliniciens devraient être capables

d'obtenir, rapidement et efficacement, l'approbation de la direction de l'établissement, habituellement par le biais du Comité de pharmacie et de thérapeutique, pour utiliser des médicaments non inscrits au formulaire pour être en mesure de répondre aux besoins uniques de chaque patient. Il est donc essentiel d'établir une méthode permettant d'évaluer l'ajout de traitements pertinents de la médecine douce ou le recours à ces traitements non inscrits au formulaire, tels les traitements propres à une ethnie ou les phytothérapies⁵. Finalement, chaque clinicien doit faire preuve de souplesse en évaluant les besoins thérapeutiques de ses patients et il doit essayer d'utiliser les médicaments inscrits au formulaire, à moins que ceux-ci n'entraînent des conséquences prévisibles, certaines et néfastes pour le patient.

En résumé, un système de formulaire souple et adaptable permettra de contribuer plutôt que d'aller à l'encontre de la prestation des soins thérapeutiques. «Le formulaire constitue le fondement d'une pratique médicale judicieuse dans tous les milieux»⁴. En tant que pharmaciens et pharmaciennes qui participons probablement à la gestion du formulaire et à la prestation des soins pharmaceutiques, nous devons nous assurer de la constante souplesse et adaptabilité du formulaire si nous désirons offrir aux patients des soins de santé optimaux.

Références

1. Rascati KL. «Survey of formulary system policies and procedures». *Am J Hosp Pharm* 1992;49:100-3.
2. Hepler CD, Strand LM. «Opportunities and responsibilities in pharmaceutical care». *Am J Hosp Pharm* 1990;47:533-43.
3. Fins JJ. «Drug benefits in managed care: Seeking ethical guidance from the formulary?». *J Am Geriatr Soc* 1998;46:346-50.
4. Cahill JA. «Formularies and therapeutic interchange in managed care» [lettre]. *Am J Health Syst Pharm* 1999;56:1776-7.
5. Brubaker ML. «Setting up the herbal formulary system for an alternative medicine clinic». *Am J Health Syst Pharm* 1998;55:435-6.

Glen Brown, Pharm. D., FSCPH, est coordonnateur clinique au St. Paul's Hospital, à Vancouver, Colombie-Britannique.

Adresse de correspondance :

D' Glen Brown
St. Paul's Hospital
1081 Burrard Street
Vancouver (BC)
V6Z 1Y6
courriel : gbrown@providencehealth.bc.ca

